

PLAN D'ÉCHELONNEMENT DE PAIEMENT

Conformément à l'Article 4 du Contrat de Vente signé le 20/02/2025, le prix total de la parcelle s'élève à 4500 \$ (quatre mille cinq cent dollars américains). L'acompte s'élève à 1000\$ américains. Le solde du montant, soit 3500\$ américains sera réglé en quinze paiements mensuels égaux de 233\$ américains chacun, selon le calendrier ci-dessous.

N° de Paiement	Date d'Échéance	Montant (USD)
0. Acompte	20/02/2025	1000 \$
1	20 février 2025	234 \$
2	20 mars 2025	234 \$
3	20 avril 2025	234 \$
4	20 mai 2025	234 \$
5	20 juin 2025	234 \$
б	20 juillet 2025	234 \$
7	20 août 2025	234 \$
8	20 septembre 2025	234 \$
9	20 octobre 2025	234 \$
10	20 novembre 2025	234 \$
11	20 décembre 2025	234 \$
12	20 janvier 2026	234 \$
13	20 février 2026	234 \$
14	20 mars 2026	234 \$
15	20 avril 2026	234 \$

NB : Ce plan est soumis aux termes et conditions stipulés dans le contrat de vente, notamment les

intérêts de retard mentionnés à l'Article 10.

Ce plan de paiement est un plan ouvert, vous avez la possibilité de payer un montant mensuel plus élevé ou de solder le montant de la dette avant la fin de l'échéancier.